

Commune D'ETALLE

Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 25 septembre 2014 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale



Le 16 septembre 2014

Le Bourgmestre,

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Démission de Madame Cécile Thibaut – conseillère communale – prise d'acte
2. Installation conseiller communal suppléant – Liste Ecolo – Erpelding Michaël
3. Désignation membre dans les diverses assemblées – remplacement de Madame Thibaut
4. Fabriques d'église de Vance et Sainte-Marie-sur-Semois – Avis budgets 2015
5. Centre Public d'Action Sociale – Modifications budgétaires n° 1
6. Zone de secours Luxembourg – Fixation de la clé de répartition du coût zonal entre les communes adhérentes
7. Vente de bois – coupe exercice 2015 – Ratification
8. Approbation devis Ores
9. Permis d'urbanisation au lieu-dit « A Mouche d'Ethe » - Projet impliquant la création de voiries communales
10. Travaux aménagement d'un chemin rural à Vance – Approbation cahier spécial des charges et choix mode de passation du marché
11. Ordonnances de police – ratification
12. Adoption procès-verbal séance précédente

Séance à huis clos

13. Service Incendie – Démission – prise d'acte
14. Personnel enseignant – Ratifications